DA02 - DOSSIER D’ACCRÉDITATION

AIDE A LA PRÉSENTATION DU PROJET D’OFFRE DE FORMATION

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2020-2021**

VAGUE B

Les éléments suivants seront utilement intégrés à la présentation de la stratégie de l’établissement en matière de formation et à la présentation du **projet d’offre de formation**.

CaractÉrisation DE L’offre de formation

* Structuration de l’offre de formation en domaines/thématiques/champs ; liens de cette structuration avec les axes stratégiques / domaines de compétences de l’établissement en matière de formation et de recherche.
* Place de l’offre de formation de l’établissement dans la stratégie et l’offre globale du site et/ou du territoire.
* Relations avec les autres parties prenantes des formations du supérieur (écoles d’ingénieurs ou de commerce, écoles doctorales, structures de recherche, monde socio-économique ou culturel, international).

pilotage de l’offre de formation

* La structure de pilotage institutionnelle et opérationnelle de l’offre de formation.
* Dispositifs favorisant la participation des étudiants et diplômés au pilotage et à l’évaluation des formations.
* Dispositifs favorisant la participation de la recherche et du monde socio-économique et culturel au pilotage des formations.
* Dispositifs favorisant la coordination des formations et la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques (exemple portails, UFR, EUR, etc.).
* Dispositifs de suivi de l’offre de formation (par exemple concernant les résultats obtenus en matière de réussite et d’insertion professionnelle, en matière d’innovation pédagogique, en matière de formation continue, en matière de stages, etc.)

Dispositifs de management de la qualité mis en œuvre par l’établissement.

* Dispositifs d’évaluation interne des formations, forces et faiblesses en matière d’attractivité et de réussite.

Organisation pÉdagogique de l’offre de formation

* Modalités d’inscriptions et de réinscriptions, dispositifs d’accueil, d’orientation et d’accompagnement.
* Organisation globale de l’offre (semestres, parcours de formation, UE capitalisables et attribution des crédits ECTS, blocs de connaissances et de compétences, majeures-mineures, etc.).
* Politique de l’établissement en matière de progressivité et de personnalisation des parcours.
* Politique de l’établissement en matière de qualité (description en compétences, langues, stages, innovations pédagogiques, numérique, lien avec la recherche, avec l’international, etc.).
* Politique de l’établissement en matière de modalités de contrôle des connaissances et compétences, dans le fonctionnement des jurys, dans la délivrance du supplément au diplôme.
* Politique de l’établissement dans le cadre du nouvel arrêté licence de 2018, en particulier sur le contrat de réussite pédagogique.